

Question N° : <b>10196</b>	de <b>M. Issindou Michel</b> ( Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Isère )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	Budget, comptes publics et fonction publique	
Ministère attributaire :	Budget, comptes publics et fonction publique	
	Question publiée au JO le : <b>13/11/2007</b> page : <b>6940</b>	
Rubrique :	collectivités territoriales	
Tête d'analyse :	finances	
Analyse :	dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle. maintien	
<b>Texte de la QUESTION :</b>	<p>M. Michel Issindou alerte M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la situation critique des communes bénéficiant de la DCTP de plafonnement de taux de la taxe professionnelle créée en 1983. En effet, l'octroi de cette dotation est essentiel pour ces communes. C'est pourquoi l'éventualité d'une baisse de la DCTP de plafonnement de la taxe professionnelle pour les années 2008, 2009 et 2010 inquiète les élus. Il attire son attention sur la situation extrêmement préoccupante des finances locales par rapport à ces éventuelles réductions qui ne pourront entraîner qu'une hausse sensible de la fiscalité ou une baisse tout aussi sensible du service public municipal. Il lui demande si une attribution définitive de cette dotation ne pourrait être envisagée à son niveau actuel, vu son faible montant, 40 millions d'euros, pour près de 1 milliard d'euros de DCTP, actuellement variable d'ajustement.</p>	
<b>Texte de la REPONSE :</b>	Non encore parvenue	